

COMMISSION SPORTIVE DEPARTEMENTALE 27



Compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée en visio,
le lundi 26 mai 2025 à 20 h 00.

Objet : Recours de la Commission Sportive Départementale 27 à l'encontre de l'équipe [REDACTED] du club de [REDACTED] (n°0927 [REDACTED])

Présents :

Monsieur Grégory HUET, Référent de la CSD27
Monsieur Rénald DELALIN, membre de la CSD27
Monsieur Bruno LABOULAIS, membre de la CSD27
Madame Virginie PETROZ, membre de la CSD27
Monsieur Thierry LENGAGNE, membre de la CSD27
Monsieur Bernard DRUDI, membre de la CSD27
Monsieur [REDACTED], Président du club [REDACTED]

Rappel des faits : Pour le compte de la dernière journée de départementale 1 Ph2, poule C (D27) du vendredi 23 mai 2025 opposant les équipes de [REDACTED] et de [REDACTED], [REDACTED] a fait part au responsable du championnat départemental le jeudi 22 mai 2025 du forfait de son équipe [REDACTED] suite au décès de la femme d'un joueur de cette équipe. La commission sportive du CDTT27 s'est réunie en visio le 26 mai 2025 pour statuer.

La séance a été ouverte à 20h00.

Déroulement de la séance :

- 1- Vu le règlement sportif (§ II.118.4, page 49)
- 2- Vu l'ensemble des pièces du dossier :
 - Mail d'annonce du président du [REDACTED]
 - Parution de l'avis de décès

Décision :

Après avoir délibéré en toute indépendance, la commission sportive du CD27, considérant que :

- Les circonstances sont à caractères grave et exceptionnels
- pour ces motifs décide que

L'équipe [REDACTED] du club de [REDACTED] n'est pas sanctionnée à titre réglementaire et disciplinaire.

Monsieur Grégory HUET,
Référent de la CSD27